

Contribution n°20 (Web)

👤 Anonyme

🕒 Déposée le 19 septembre 2026 à 18h08

Monsieur le Président, Mesdames les membres de la commission d'enquête,

Je sollicite par la présente un avis défavorable à l'autorisation du projet éolien d'Habloville (5 éoliennes de 171,5 mètres) dans sa configuration actuelle.

Ma position repose sur une accumulation d'impacts sous-évalués et non résolus :

1. Saturation visuelle et territoriale : Le secteur de l'ouest d'Argentan subit déjà une prolifération de parcs éoliens (Monts-sur-Orne, Occagnes). Ce projet franchit un seuil critique d'encerclement, notamment depuis le Site patrimonial d'Écouché-les-Vallées, tout en ignorant la pression des futurs projets voisins.
2. Menace sur le patrimoine équin et l'économie locale : Le parc dépasse le seuil d'alerte visuel au niveau du Haras de Fresnay-le-Buffard. Il met en péril l'image et le développement d'un domaine emblématique de l'Orne et d'un projet d'élevage de niveau international, sans qu'aucune étude d'impact économique dédiée n'ait été menée.
3. Atteinte à la biodiversité : La zone présente des enjeux chiroptérologiques majeurs (proximité des carrières souterraines d'Habloville, Natura 2000). Les mesures de bridage retenues sont jugées insuffisantes par la MRAe Normandie et révèlent une sous-évaluation des impacts sur les espèces protégées.
4. Saturation du réseau et viabilité économique floue : Le poste source de Thiot ne disposant plus de la capacité requise, le secteur est classé saturé par Enedis/RTE. L'obligation d'un raccordement distant (Falaise ou Argentan), combinée aux pertes de production imposées par les bridages (acoustiques, chiroptérologiques et agricoles), rend le productible net réel et l'intérêt énergétique du projet totalement opaques.
5. Rejet local unanime : Les maires et municipalités concernés (Habloville, Neuvy-au-Houlme, Ri, Rônai) s'opposent fermement et durablement à cette implantation, qui ne s'inscrit dans aucune zone d'accélération des énergies renouvelables.

Au vu de ces éléments, les retombées énergétiques théoriques ne justifient pas le sacrifice des paysages, du patrimoine et de la biodiversité locaux. Je vous demande donc de rendre un avis négatif à cette demande d'autorisation.